

Protocoles sanitaires : Le ministère allège la sécurité sanitaire

3 mai - Avec 2 jours de retard, le ministère a publié le 3 mai les protocoles sanitaires des écoles, collèges et lycées. Le principal changement concerne les masques destinés aux enseignants et aux élèves. Ils ne sont plus obligatoires pour enseigner mais le restent pour l'entrée en classe pour les enseignants. La mention de leur distribution le 11 mai a disparu ainsi que leur utilisation obligatoire par les élèves du 2d degré. Il prend ainsi le risque d'alléger les protections des élèves et des enseignants. Par contre il valide l'idée de 4m² par élève dans la salle de classe mais en la nuancant : 4m² sauf les élèves collés à un mur ou à du mobilier. Il s'agit toujours de mettre 16 personnes dans 50 m². L'allègement des règles de sécurité n'est pas particulièrement rassurant pour les parents et les enseignants...

Des masque jugés moins nécessaires ?



Les protocoles sanitaires des écoles, collèges et lycées sont particulièrement importants car l'incapacité à les respecter peut justifier le maintien de la fermeture d'un établissement. Même si le ministère a atténué ce côté en parlant de "protocole" sur la couverture des documents mais de "guides" dans les textes... Chaque mot a donc été pesé et validé par les ministères de l'Education nationale et de la Santé, ce qui explique probablement le délai anormalement long pour passer des projets aux versions définitives, alors que les consultations se sont terminées le 30 mai.

Par rapport aux projets que le Café pédagogique a publié le 30 mai, on notera deux modifications concernant le port du masque par le personnel et la restauration.

Les projets des 1^{er} et 2d degré mentionnaient la distribution des masques au personnel le 11 mai. La date a été retirée, ce qui n'est pas fait pour rassurer les enseignants, même s'il ne s'agit que d'un masque "grand public" au pouvoir protecteur limité. La référence aux masques a été aussi retirée de la fiche

thématique personnels qui récapitule les consignes générales. Par contre il est ajouté que le port de gants "doit être évité".

Les masques devaient être portés obligatoirement durant les cours. Cela disparaît, sauf en maternelle où ils sont toujours exigés. Ils apparaissent par contre dans la cour de récréation et lors de l'entrée en classe, seuls moments où les enseignants doivent les porter.

Deux explications sont possibles. Le ministère sera-t-il vraiment en situation de fournir des masques à la reprise à tous les personnels ? Le ministre a réaffirmé que oui dans un entretien au Figaro publié le 2 mai. Il est possible que le ministère se cramponne à l'idée que les élèves sont très peu contagieux et que la protection des enseignants peut être abaissée par rapport à ce qui était prévu. On remarque que le port du masque était obligatoire dans le 2d degré pour les élèves et que ce n'est plus le cas dans la version définitive. Nous penchons donc pour cette seconde explication. Dans ce cas le ministère prendrait une grande responsabilité en allégeant les consignes de protection si l'épidémie repartait dans les établissements. Pour mémoire, dans le seul établissement scolaire ayant fait l'objet d'une étude, le lycée de Crépy en Valois, 38% chez les élèves du lycée, 43% chez les enseignants et 59% dans le personnel administratif étaient infectés un mois après le démarrage de l'épidémie.

Quelle capacité d'accueil ?

On notera deux autres modifications importantes entre le projet et la version définitive. Chaque protocole comporte maintenant une fiche sur la capacité d'accueil. Celle-ci doit être évaluée par le directeur d'école ou le chef d'établissement et le représentant de la collectivité locale. Les IEN semblent hors circuit.

Cette capacité s'évalue sur la base de 4 m² par élève "à l'exception de ceux placés contre un mur, une fenêtre, une bibliothèque etc." Il s'agit toujours "à titre d'exemple" de faire entrer 15 élèves : "une salle de 50m² doit permettre d'accueillir 16 personnes". Pour l'éducation nationale 64 = 50, nouvelle arithmétique... Cela donne à penser que le ministère veut accueillir dès le début plus de la moitié des élèves. Et peut-être davantage plus tard...

Retour à la cantine

L'autre grand changement concerne la restauration. La première version recommandait la restauration dans la salle de classe. Maintenant c'est la cantine qui est privilégiée ce qui ne manquera pas de poser des problèmes aux collectivités locales.

Pourtant le nettoyage, qui leur incombe, a été allégé lui aussi. Il n'est plus question de nettoyer régulièrement tables et chaises. Il n'est plus question de désinfecter à chaque fois les objets que se passent les élèves.

Des protocoles pénalisants

Les protocoles gardent toute leur lourdeur pour la vie quotidienne des élèves. Ils sont toujours tenus à distance les uns des autres même en récréation. Les jeux collectifs sont interdits. Fini les parties de foot ou les interactions entre les enfants. La circulation dans l'établissement et la classe est strictement réglementée. La plupart des pays ont renoncé à faire rentrer les maternelles pour leur éviter une situation qui est intenable et qui ne peut que nuire à leur développement. L'Education nationale les fait rentrer en priorité ce qui renvoie aussi à la vision qu'a JM Blanquer de la maternelle comme une école axée sur les fondamentaux.

Le protocole est également très lourd pour les directeurs d'école qui doivent en peu de jours tout organiser avec les mairies , consulter les parents et construire la reprise avec leurs collègues. Une nouvelle injonction s'adresse à ceux-ci : tous les enseignants devront prendre leur température avant de venir en classe tous les jours.

François Jarraud

Protocoles définitifs

[1^{er} degré](#)

[2d degré](#)

[Les projets de protocoles](#)

[A Crépy en Valois](#)